



Compte Rendu du Comité Social d'Administration du 13/03/2025

CFDT : secrétaire adjoint

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, le président du CSA répond :

- il y aura un CSAL emplois au mois d'avril. La direction attend les directives de la DG.
- l'accueil physique spontané représente 7 millions de personnes en 2024 (divisé quasiment par 3 depuis 2019), ce qui représente un changement radical du mode de consultation des contribuables.
- il propose que le recrutement au choix des A soit étudié en questions diverses à la fin du CSA
- pour la convention des cadres A qui a eu lieu au Clos de la Vaupalière en grandes pompes, le président refuse de donner le coût puisqu'il estime cela non nécessaire. Il ajoute que c'était « une belle convention à la demande de la Centrale » !!!

Il est plus important pour lui de donner le coût des travaux mais pas de cette convention...

Le président rappelle qu'il a tout de même annulé d'autres réunions au regard des restrictions budgétaires.

La CGT s'associe à cette demande de FO : en quoi cela serait un secret alors que d'autres dépenses sont reprochés aux agents comme notamment le coût des courriers en AR.

Le président rétorque qu'il en parlera alors en mars 2026 lorsque l'on fera un bilan des dépenses 2025 en comparant avec effectivement les autres dépenses. Il assume le coût de certaines choses comme également le séminaire des B dans un hôtel 4 étoiles.

Il est plus pertinent pour le président de reprocher aux agents le coût de leurs missions que d'admettre des dépenses somptuaires !

POINTS POUR AVIS (= soumis au vote) :

* Reconfiguration de la mission gestion des professionnels

Départ de Julien MACRON, responsable de la mission gestion des professionnels, au 1^{er} mai 2025 chez HAROPA. La direction en profite pour reforcer la mission. Il y aura la création d'un poste IDIV en support au 1^{er} septembre prochain. De plus, départ en retraite le 31 décembre de Eric BREHARD, ce qui entraînera une fiche de poste IP à paraître.

Pour le président on effectue des changements puisque les hommes et les femmes changent, mais pour lui cela a du sens. On en revient en effet à des choses classiques.

Vote : la CGT s'abstient ainsi que les autres OS sauf Solidaires qui vote pour...

* Transfert de la mission fiscalité locale de la division de la fiscalité des particuliers, missions foncières et fiscalité directe locale vers la division du Secteur Public Local

De nouveau de nombreux changements que reconnaît le président mais toujours avec du sens (selon lui !...) Une fiscalité qui concerne les collectivités locales, donc un transfert en toute logique.

Vote : la CGT s'abstient ainsi que les autres OS sauf Solidaires qui vote pour...

*** Transfert de la mission AFPME**

Une seule agente change de bureau suite aux modifications de la mission gestion des professionnels. Cela représenterait un véritable avantage pour la synergie des équipes. Une « véritable offre de services » aux entreprises et notamment des PME. L'agente est « satisfaite de la tournure des événements » selon la direction. La mission va pouvoir grandir pour l'accompagnement aux entreprises. Il y a un grand investissement de la part de l'agente, au contact de l'entreprise.

Le service a été créé en 2019. Il est composé d'une seule personne. Une OS se demande quelles solutions seront apportées en cas de congés ou de montée en puissance. Selon la direction, elle pourra dans ce cas se faire assister.

La CGT est vivement opposée à la notion d'« offre de service de la DRFIP » défendue par notre directeur.

Vote : la CGT s'abstient ainsi que les autres OS sauf Solidaires qui vote pour...

Analyse de vos représentants CGT FP 76 en CSA :

Les trois réorganisations qui viennent d'être évoquées ci-dessus ne sont que la conséquence des suppressions d'emplois affectés à ces missions.

La précédente réorganisation de la division du contrôle fiscal datait du 15/01/2024 avec la séparation des missions de la fiscalité des pro et du recouvrement forcé.

La CGT s'était abstenue lors du CSA qui avait entériné cette réorganisation, en indiquant que nous jugerions « à l'usage ». Force est de constater que les mêmes causes produisent les mêmes effets et que cette énième refonte de la division donne plus l'impression qu'il s'agit d'opportunisme plus que de recherche d'efficience...

S'agirait-il de pallier les difficultés liées à un déficit d'emplois ?

*** Réorganisation de la mission contrôle fiscal à la DRFIP 76 au 01/01/2026**

Cela part d'une orientation de la Centrale sur un projet ancien sur les PCE qui faisaient de la programmation et de l'expertise. La direction a commencé un transfert de l'expertise au SIE.

Création d'un Service Départemental de Programmation (SDP) : on spécialise la programmation, essentielle au CF.

Il s'agit d'un transfert d'emplois des actuels PPC avec la création en parallèle d'une « brigade fraude » en plus des autres brigades. La BCR n'est pas directement touchée par cette réforme.

Le CSP pro sera fait au niveau du SDP, elle était déjà dans les PPC mais dans une optique de programmation. Dorénavant, les directions sont amenées à exploiter ces CSP jusqu'à la procédure de taxation.

Une petite part du CFE était effectuée par les PPC, ça ne sera plus à l'avenir.

Une « révolution douce » selon le président du CSA Denis GIROUDET ! *(C'est vrai qu'il nous a habitué à la douceur et à la bienveillance...)* : « on s'occupe de la fraude », « le périmètre du CF ne change pas » ; de plus, « ça ne prend effet qu'au 1^{er} janvier 2026, on s'y prend très tôt »... Les RH ont déjà vu tous les agents.

Pourtant, le PCE a déjà connu une réforme il y a un an ; et il est de nouveau l'objet d'une restructuration. Au passage, le PPC de Dieppe va disparaître...

Une évolution progressive... qui concerne également les SIE puisqu'ils vont récupérer les ISP.

Pour le directeur, il s'agit donc d'un renforcement du contrôle fiscal.

Les moyens alloués seront augmentés notamment par la création de 4 emplois de cadres A sur la sphère pro *(en fait de création, il s'agit d'un transfert puisque ces emplois seront pris ailleurs)* et par l'arrivée d'un IP.

Les objectifs de CF (nombres de dossier) étaient notoirement élevés. La CGT avait déjà, à plusieurs reprises, alerté la direction sur ces chiffres inatteignables car notoirement trop élevés. Miracle : de 513 dossiers, l'objectif annuel passe désormais à 430 !

Les représentants des organisations syndicales s'inquiètent de la disparition du PPC de Dieppe. Que deviennent les agents ?

La direction rappelle les règles RH très précises en la matière et en profite pour rappeler les nouvelles normes d'affectation locale des collègues de catégorie A (candidatures sur fiches de poste); mais le président souhaite qu'ils aillent, « dans la concertation », vers un emploi qui leur convienne... Sachant

que la direction rappelle qu'elle a besoin de vérificateurs « motivés et audacieux » pour la brigade anti-fraude.

Le président insiste sur le fait que les autres brigades ne seront pas dévalorisées avec l'arrivée de la brigade « affaires complexes ».

Si les agents de catégorie B bénéficient de priorités pour restructuration (pour suivre la mission, puis vacance sur la commune puis vacance sur département), les A devront candidater sur fiches de poste (il n'y aurait qu'en cas de candidatures similaires que les priorités jouent). La finalité étant tout de même de prioriser les agents qui souhaitent suivre la mission.

A ce jour, 1 cadre A qui souhaite suivre la mission sur Rouen et l'autre brigade fraude.

Brigade anti-fraude / affaires complexes : le recrutement s'effectue au choix sur 5 postes ; tout A du département peut postuler. Ce sont 5 postes pris sur les brigades existantes. La finalité, là encore, est de recruter des vérificateurs déjà issus des brigades.

Les TAGERFIP des BDV vont donc changer avec potentiellement un surnombre et des agents placés en ALD. Après les différents prélèvements, transferts et créations, les BDV 2 et BDV 3 auront 10 emplois au TAGERFIP au lieu de 11 au 1^{er} janvier 2026.

Cette brigade sera officiellement nommée BDV 1 (supprimée il y a quelques années... et réactivée aujourd'hui)

Selon nos directeurs :

- La programmation sera issue en grande partie de la BCR, mais pas uniquement.
- La procédure de délocalisation qui existe déjà continuera à être appliquée. Toute opération qui présente un risque pourra bénéficier de cette procédure.
- il conviendra de renforcer les relations avec les partenaires extérieurs (juridiques)
- niveau 3909 : il faudra faire plus de qualité et moins de quantité
- la programmation est importante mais aussi des procédures plus lourdes: flagrance fiscale et contrôle inopiné
- diversité des sources de programmation avec un lâcher prise sur le datamining (50 %, pas plus) d'où l'idée d'un service qui ne fait que de la programmation

La CGT demande un bilan de la MRI (Mobilisation du Renseignement Interne) => la direction indique qu'il a été fait et transmis à la Centrale. 241 signalements en 2024 : l'expérience serait positive. Selon la direction, il y a toujours un retour fait à l'agent, ce que conteste la CGT.

Les 241 signalements ont donné lieu à 144 instructions du CF, moitié au PCRP, 40 à la BCR, ensuite direction extérieures et PPC. 38 fiches non retenues.

Cela a donné lieu à 124 000€ de droits mis en recouvrement, 30 000€ de pénalités.

Résultats positifs, selon la direction.

La CGT demande si une formation de l'ensemble du réseau est prévue. Pour la direction, il est difficile de faire une formation car difficulté d'identifier ce qui pourra faire l'objet d'une alerte. C'est le professionnel qui détecte quelque chose qui l'interpelle...

En réponse aux OS qui reprochent (notamment) le manque de clarté et de lisibilité des missions et du rôle de cette nouvelle BDV, le président demande au pôle Métier concerné de déterminer les contours de la BDV 1 pour le 15 mai.

Si personne ne se positionne, ce sont des stagiaires qui seront affectés sur les postes vacants.

Le recrutement est prévu pour fin juin.

Le SDP aura deux implantations : Rouen et Le Havre, donc pas d'obligation absolue d'être en poste à Rouen.

Pour nos directeurs, la tentation était trop forte, et ils n'ont pas su y résister : c'est une nouvelle occasion de parler de l'espace occupé par nos services :

il y a assez d'espace pour accueillir tout le CF (Contrôle Fiscal = SDP + BDV + BCR) à ce jour mais la cité doit se densifier. Ce chantier de densification serait obligatoire et obligerait à gagner 25 % par agent d'ici 2030...

Un nomade compte pour 0,7, par conséquent le CF est surdoté en matière de m² à la cité rouennaise. Parmi les services de la DRFIP, le CF va devoir participer prioritairement à la densification.

Du « mobilier dynamique » sera attribué aux services qui se densifieront en premier. Mais il ne s'agirait toujours pas de « flex office » !

Pour notre directeur, la sobriété énergétique commence par une sobriété immobilière. *On est écolo ou on ne l'est pas...*

Pour résumer : selon le directeur, il n'y a pas de grande révolution et nous allons continuer de lutter contre la fraude mais... en mieux !!

Votes : la CFDT s'abstient... les autres OS, dont la CGT, votent CONTRE.

Le président souligne qu'il fait +4 en cadres A et réfute par conséquent la possibilité d'un accident industriel, comme le craint la CGT ! Il affirme que le CF est un domaine d'excellence pour la DRFIP 76 et qu'il est très vigilant sur le taux de vacance. Il réfute l'idée que le CF 76 est en berne. Il souligne d'ailleurs que 2 des 3 indicateurs non atteints dans le 76 l'année dernière viennent du CF, pour autant il considère que le CF est très bon.

Analyse de la CGT FP76 :

Pour la CGT il s'agit d'un NRP du contrôle fiscal qui minimise l'intérêt d'une approche transversale du métier. Le fait de cloisonner les services et de les spécialiser, en scindant l'expertise et la programmation va nous faire perdre en mutualisation et en savoir faire. La CGT craint un incident industriel pour le CF car cette restructuration impactera la qualité de la programmation et de l'expertise. En effet, le nombre d'emploi affecté à ces missions n'a pas cessé de diminuer conduisant à des services de plus en plus réduits numériquement.

A titre d'exemple : alors qu'en 2008 on comptait 4 millions d'entreprises assujetties à la TVA, contre un peu plus de 8 millions aujourd'hui, les vérifications de comptabilités sont passées de 38 359 en 2008 à 21 324 en 2022, cherchez l'erreur ... Et ce ne sont pas les 1500 emplois "transférés" vers le CF qui vont combler les 3000 emplois supprimés dans la sphère du contrôle fiscal depuis les années 2000 !

La division des collectifs de travail actuels est une erreur supplémentaire. Et la conséquence inévitable est la déperdition de programmation, notamment celle basée sur l'analyse des RCTVA (remboursement de crédit de TVA).

En 2023, les contrôles ciblés par l'IA (50 % de la programmation) représentent moins de 15 % des sommes mises en recouvrement... Pour autant, on maintient cette obsession du datamining, quitte à laisser de côté de l'« événementiel » : cela revient à donner des objectifs avant d'avoir les capacités de le faire.

Quant à la « raison de vivre » de cette BDV 1 : qui va déterminer ce qu'est une « affaire complexe » ? Que se passera-t-il si (quand), en cours d'instruction, une affaire simple se révèle plus « complexe » ?

Les propos de nos directeurs sont incantatoires : ils chantent en attendant la pluie !...

*** Règlement intérieur de l'antenne des SIE de Paris à Fécamp**

23 votes pour le module horaire adopté (sur 43 votants) = faible adhésion mais un vrai choix de la part des agents, les autres modules n'ayant pas retenu plus de 10 votes.

Vote de la CGT FP76 : ABSTENTION.

POINT POUR INFORMATION (= pas de vote) :

*** Expérimentation du CRCH (Conseiller Régional au Conseil aux Hôpitaux) :**

Lors du comité régional d'audit du 11 septembre 2024, un accord sur une offre régionale de conseil a été conclu entre les directeurs départementaux et régional des Finances publiques de la région Normandie.

Le CRCH aura une mission de soutien aux comptables hospitaliers.

Questions diverses :

*** Recrutement au choix des A :**

Les OS ont pu poser des questions aux responsables RH sur les futures lignes directrices de gestion locale.

Un webinaire sur la réalisation des CV et des lettres de motivation, ainsi que sur le déroulé et les attentes de l'entretien de recrutement sera organisé le 25 mars après-midi (enregistré et consultable sur Ulysse).

Il s'agit de la fin des mouvements locaux pour les A.

Lors de la publication d'une fiche de poste :

- le directeur valide la vacance
- publication de la fiche pendant 1 mois
- présélection sur dossier (CREP, lettre de motivation + CV)
- 2 à 3 candidats reçus en entretien avec RH et CDS
- sélection
- vacance dans le service d'origine avec publication de fiches de poste en cascade

Webinaire pour les CV et lettre de motivation le 25 mars après-midi (enregistré). Des règles de délai de séjour qui s'appliquent déjà et qu'il faut respecter.

La division RH attend une note relative aux inspecteurs stagiaires qui sont pré-affectés dans le département.

Le service RH se présente comme une « boîte aux lettres des candidatures » ; à ce titre, il effectue un premier tri en fonction des règles de priorité et de séjour, mais c'est le recruteur (CDS) qui choisit les premiers candidats à recevoir. Toutefois, les RH valident *in fine* le recrutement.

C'est une charge de travail supplémentaire pour les RH et également pour les CDS qui vont devoir faire leur « mercato ».

Une vraie problématique également au niveau de la formation professionnelle qui, elle, ne pourra pas se faire au fil de l'eau.

Notre direction envisage cela comme une nouvelle opportunité, une nouvelle dynamique à mettre en place... : « la bonne personne à la bonne place au bon moment ». *Ca promet !!!*

La CGT FP76 s'oppose fermement à ces nouvelles règles car elles contreviennent au statut de la Fonction publique et elles vont créer des distorsions de fonctionnement et une discrimination institutionnalisée (sous couvert de subjectivisation des compétences).

*** Groupe de travail du 13/02/2025 pour la circulaire du fonctionnement des CSAL :**

Aucune redescente suite au groupe de travail national du 13/02/2025.

*** Le CSAR (CSA du réseau DGFIP à Bercy) a acté la fin de mission des autorités de certification des fonds européens :**

Fin de la mission au cours de l'année 2025 confirmée pour la Seine-Maritime.

*** Déménagement du SIP de Elbeuf**

En recherche d'un bâtiment pour un projet avec la CAF mais pour le moment la PIE n'a pas trouvé de nouvel endroit.

Refus de financement puisque pas assez densifié.

Mise en suspens.

*** Pas de nouveau sur la PSC :** notre nouveau système de mutuelle obligatoire rentre pourtant en vigueur au 1^{er} janvier prochain.